

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 mars 2024	28 mars 2024
19	13	13 + 1		

**Délibération 2024\_04\_10 : Avis sur la modification ou pas du taux de la TA relative à la convention entre la commune et la CDC Aunis sud**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

**Membres absents non représentés :** Sandrine GUIBERT, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI.

**Membres absents représentés :** Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN).

**Secrétaire de séance :** Claude RAVON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

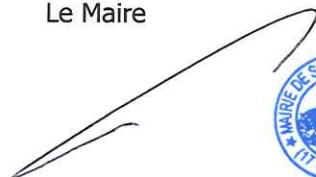
Par courrier du 23 février 2024, la Communauté de Communes « Aunis Sud » souhaite connaître le taux de la Taxe d'Aménagement de la commune de Saint-Pierre-La-Noue. Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur la modification ou le maintien du taux de la TA, sachant que le taux de 3% avait reçu un avis favorable du conseil en 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Donne** un avis favorable et souhaite maintenir le taux de 3% pour la TA sur la commune de Saint-Pierre-La-Noue,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 8 avril 2024  
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX